

Rémi Cardon



SÉNATEUR DE LA SOMME



21 Novembre 2024

Lettre d'information de votre sénateur

n°15

Budget 2025 : au bon coeur des collectivités !

Après une longue période de flou cet été, c'est dans un contexte d'instabilité politique et économique que les travaux ont repris au Sénat avec l'examen du projet de loi de finances pour 2025.

En juillet dernier, les Français ont clairement manifesté leur attachement aux valeurs du Front Républicain, leurs difficultés à se loger, leurs inquiétudes quant au coût de la vie et l'inflation. À cela, le Gouvernement d'alliance entre Les Républicains et le parti présidentiel répond par la remise en cause de l'Etat de droit et par l'austérité pour ne pas être censuré par le RN.

La situation reste donc dramatique pour des milliers de nos compatriotes qui peinent à boucler les fins de mois, pour nos services publics comme l'Ecole, l'Hôpital et la Justice déjà exsangues, pour les entreprises qui irriguent nos territoires et qui sont menacées de fermeture comme Watts à Hautvillers-Ouville ou Valeo à Amiens.

Et que dire de la situation économique laissée par les précédents gouvernements ? Chaque année depuis que je suis sénateur, j'alerte les différents ministres sur les dangers de leurs choix politiques.

Des années durant, l'État s'est privé de recettes fiscales, à hauteur de 60 milliards d'euros par an, essentielles à sa bonne

santé financière. Emmanuel Macron a préféré favoriser les plus riches et les grands groupes en prophétisant un ruissellement qui n'est jamais arrivé.

J'en prends pour preuve la suppression de la CVAE contre laquelle je me suis battu et qui, à mon sens, traduit toutes les erreurs commises par Emmanuel Macron. Elle apportait en 2021 près de 9,6 milliards d'euros aux collectivités, prélevés sur les entreprises qui réalisaient au moins 500 000 euros de chiffre d'affaire. Véritable levier de dynamisme pour les territoires, l'Etat a décidé de la supprimer et de la compenser par une fraction de TVA.

La tâche qui incombe à Michel Barnier pour résorber les déficits est immense, et c'est avec vigilance et responsabilité que je veillerai à ce que ceux qui ont souffert de la politique économique des sept dernières années ne soient pas ceux qui aient à payer une seconde fois pour réparer ce qui a été cassé par d'autres.

À ce titre, le plan d'austérité à destination des collectivités locales, largement éprouvées depuis sept ans, m'est insupportable. Le Gouvernement Barnier promet la confiscation de près de 10 milliards d'euros aux collectivités en réduisant les dotations, le fonds verts ou encore le FCTVA.

Ces décisions sont profondément injustes et pourraient mettre à mal la survie financière de certaines de nos collectivités, peu à peu privées de toutes entrées financières, alors que le seul rétablissement de la CVAE permettrait d'épargner ces ponctions aux collectivités.

Dans la Somme : le conseil départemental, la ville d'Amiens, Amiens Métropole et la Communauté d'Agglomération d'Abbeville pourraient être privés à eux seuls de près de 35 millions d'euros de dotations pour leur prochain budget.

Avec mes collègues sénateurs socialistes, je m'opposerai de toutes mes forces à ce que les collectivités portent le poids de la gabegie budgétaire provoquée par Emmanuel Macron et ferai des propositions de recettes et d'économies pour rétablir une trajectoire budgétaire saine qui ne mettent pas à mal nos territoires, nos services publics, et nos concitoyens les plus fragiles.

Vous pouvez compter sur moi.

Rémi Cardon



PAGE 2

L'industrie dans la Somme menacée : protégeons nos usines et nos emplois



PAGE 3

Mes combats pour les communes dans le Budget 2025



PAGE 4

Atelier thématique : Impact du ZAN sur la Picardie maritime

Les élus pas très ZEN avec le ZAN: La Somme sacrifiée par la Région ?

L'objectif de Zéro Artificialisation Nette instauré par la loi Climat et Résilience de 2021 va progressivement devenir réalité. La région est sur le point, avec son SRADET (schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires), de partager les hectares qui restent possible d'artificialiser pour la période 2021 – 2031.

La répartition envisagée se limiterait à n'octroyer que le minimum légal (1Ha par commune) pour tout le département de la Somme.

Pas un hectare supplémentaire ne serait donc attribué, ni pour Amiens, ancienne capitale régionale, ni pour Abbeville ou aucune autre ville du département, et encore moins pour les "bourgs ruraux" composant le maillage structurel indispensable à notre territoire rural et pourtant parfois labellisé « bourg structurant » par la région elle-même.

Cette répartition priverait les SCOT et le PLUi de leur capacité d'arbitrage et d'aménagement de leurs territoires respectifs. Les centralités n'auraient que peu de possibilité d'assurer leur fonction.

Pire, ce sont les territoires les moins vertueux jusqu'à présent qui se retrouveraient les grands gagnants de ce

partage.

Or, la région pourrait choisir de répartir l'effort selon d'autres critères : nombre de communes, populations ou surface cadastrale des départements ; et ainsi débloquer cette situation inacceptable.

La région dispose en effet de plus de 2000Ha qu'elle peut distribuer librement sur son territoire. Même une répartition selon le nombre d'habitants, qui serait un critère peu favorable pour notre département rural, permettrait d'allouer 200Ha supplémentaires pour la Somme. Et, une répartition selon la surface cadastrale des départements, nous allouerait le double, soit 400Ha supplémentaires pour la Somme.

Comme son nom l'indique le SRADET doit assurer l'égalité des territoires et de ses habitants, et aujourd'hui, le compte n'y est pas.

Une éclaircie est néanmoins apparue dans ce sombre tableau. La Région garderait en effet la main sur une enveloppe de près de 1300Ha pour assumer notamment sa compétence de développement économique, la solidarité régionale, et la gestion du littoral et des risques naturels. Et les territoires qui ont des projets et des besoins pourront solliciter annuellement la région pour bénéficier de ces "droits à bâtir régionaux".

A l'heure où je rédige ces quelques lignes, la Région n'a toujours pas officialisé sa copie. C'est avec inquiétude et vigilance que je continuerai à suivre ce dossier, et m'engage à vous tenir informés des éventuelles avancées.

Pour en savoir plus :



L'industrie dans la Somme menacée

Ouverte depuis près de 75 ans, l'usine Watts d'Hautvillers-Ouille produit des pièces de robinetterie. Ses dirigeants ont annoncé sa fermeture alors même que l'usine tournait correctement. Après la longue bataille pour sauver Metex, et le risque d'un nouveau plan social à Valeo, c'est une nouvelle perspective inquiétante pour notre territoire.

Dans le Ponthieu, ce sont près d'une centaine d'ouvriers qui sont aujourd'hui menacés par l'annonce brutale de la fermeture de l'usine Watts au printemps prochain. Pourtant, comme souvent, l'usine se porte bien et a bénéficié d'investissements récents. Il était même envisagé de recruter de nouveaux salariés prochainement.

La décision incompréhensible de fermer l'usine est venue des Etats-Unis, du jour au lendemain, dans le seul but de maximiser les profits de la maison mère, dont le chiffre d'affaires revendiqué atteint déjà 370 millions d'euros en Europe. Une partie de l'activité sera ainsi délocalisée en Bulgarie, pays où le SMIC s'élève à 477€. Cette décision cynique est d'autant plus incompréhensible que le Gouvernement avait annoncé à quelques kilomètres de là,

à Feuquières-en-Vimeu, le 15 avril dernier, par Bruno Le Maire en personne, un plan pour produire en France un million de pompes à chaleur dès 2027.

C'est malheureusement souvent la même mécanique qui est à l'œuvre dès lors que l'Union Européenne n'est pas en mesure de lutter contre la concurrence déloyale, qu'elle ait lieu à l'intérieur ou à l'extérieur du continent. C'est donc dans le cadre de mes travaux de rapporteur sur "Territoires d'Industrie" confiés par le Sénat, que je suis allé à la rencontre des ouvriers de Watts et de Valeo, accompagné des députés européens Chloé Ridet et Pierre Juvet.

Il est à mon sens urgent de revoir ce dispositif pour le rendre plus accessible, et de lui ajouter un volet de préservation de l'industrie dans les territoires en plus de la seule réindustrialisation dont il fait

aujourd'hui l'objet. Ainsi, j'ai invité le nouveau Ministre de l'Economie et de l'Industrie, que je rencontrerai prochainement à Bercy, à renforcer la politique industrielle du pays pour éviter de nouveaux drames sociaux comme ceux qui se dessinent trop souvent dans le département.



Pour en savoir plus :



Mes combats sur le Projet de loi finances 2025 : protégeons nos investissements !

Le projet de budget porté par le Gouvernement est délétère pour nos collectivités et nos territoires, à un point jamais connu depuis l'engagement de la décentralisation. Jamais l'Etat n'avait autant nié le rôle fondamental de nos collectivités, jamais il ne les avait autant asséchées.

Alors que le Gouvernement n'annonce « que » 5 milliards de coupe budgétaire pour les collectivités, c'est en réalité au moins 10 milliards d'euros qui n'iront pas vers nos territoires en comptant les coupes directes et indirectes, les désengagements de l'État et les effets non compensés de l'inflation.

Les difficultés financières que notre pays traverse sont très largement dues à la mauvaise gestion mise en œuvre depuis 2017. La remise en cause des prélèvements obligatoires et des transferts financiers a conduit le pays dans une crise de financement qui était largement prévisible.

Suppression de la taxe d'habitation, de la CVAE, compensation des charges transférées en baisse : toutes ces décisions que j'ai dénoncées sont à l'origine de la crise que nous traversons.

S'il est évident que chacun doit consentir à des efforts pour que nous redressions la santé financière du pays, la répartition de l'effort proposée par le Gouvernement n'est pas acceptable et je la combattrai.

Depuis 2017, ce sont en moyenne 60 milliards de cadeaux fiscaux qui ont été faits chaque année aux plus aisés et aux très

grandes entreprises.

Je considère que c'est d'abord à eux de rendre un peu de ce qui leur a été donné, et certainement pas aux services publics, aux collectivités territoriales et aux plus modestes de payer l'addition.

Comptez sur moi pour vous défendre lors des débats au Sénat. Les collectivités ont toujours été responsables, plus responsables que l'Etat, mais il n'est pas justifié de leur demander un effort supplémentaire aussi grand qui favoriserait la casse sociale et territoriale.



Quel avenir pour les conseils municipaux ?

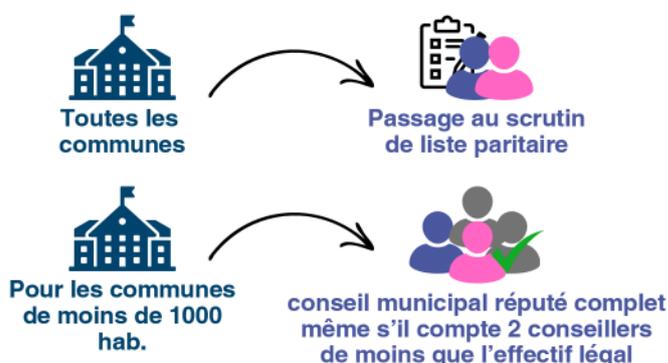
Dans ma dernière lettre d'information, je vous ai présenté l'initiative « Comment être élu ? » visant à recueillir votre ressenti sur le rôle d'élu. Parmi les nombreux témoignages reçus, dont je vous remercie vivement, la question de la difficulté à constituer des conseils complets et à les maintenir dans le temps est souvent revenue. Je souhaite donc vous consulter à ce sujet.

Cette question préoccupe actuellement le Sénat qui réfléchit à la meilleure manière de garantir l'avenir des conseils municipaux dans les petites communes. Au début du mois d'octobre dernier, une proposition de loi a été étudiée en ce sens avec l'intention de réduire le nombre de conseillers pour toutes les communes de moins de 5000 habitants. Cette dernière a finalement été rejetée malgré le soutien de la plupart des groupes politiques. S'il est vrai que certaines communes peuvent connaître des difficultés, une telle réduction aurait pénalisé

toutes les autres communes en empêchant les conseils de repartir au complet lors des prochaines élections. Avec un seuil plus bas, cette réduction risquait également d'entraîner la multiplication d'élections complémentaires, ce qui n'est pas souhaitable. Une nouvelle proposition de loi a donc fait surface, et sera inscrite très prochainement à l'agenda du Sénat. Elle n'a pas pour ambition de réduire le nombre de conseillers mais elle pose 3 principes qui sont soutenus par l'AMF et l'ARMF. Le scrutin de liste paritaire serait généralisé

à l'ensemble des communes avec la possibilité de déposer des listes incomplètes. Par conséquent, le principe de "réputés complets" des conseils municipaux, actuellement réservé aux communes de moins de 500 habitants, serait étendu aux communes de moins de 1000 habitants. En cas d'adoption de la PPL au cours de l'année 2025, ce changement s'appliquerait dès les prochaines élections en mars 2026. Je vous informerai de son adoption ou non.

Proposition de loi visant à harmoniser le scrutin de liste aux élections municipales afin de garantir la vitalité démocratique, la cohésion municipale et la parité



Je souhaiterais avoir votre avis sur ce sujet, lequel est susceptible d'avoir des incidences sur les prochaines élections municipales. N'hésitez pas à remplir le questionnaire !



Rénovation de la salle des fêtes de Vauchelles-lès-Authie

Je vous invite à découvrir le projet de rénovation de la salle des fêtes et de la mairie de Vauchelles-lès-Authie. Ce nouvel espace de vie pour les habitants sera inauguré le 23 novembre prochain et je tenais à vous partager le retour d'expérience de Monsieur le Maire, Joris Ledoux, qui a su mener à bien ce projet avec une véritable vision d'inclusion et de dynamisme pour sa commune. Montage du dossier, financement, réalisation des travaux et rendu final... Je vous invite à regarder ce mini-reportage pour tout savoir en quelques minutes !

Vidéo à retrouver en replay juste ici :



Atelier Thématique

Impact du ZAN sur la Picardie maritime

L'objectif de zéro artificialisation nette est un, si ce n'est le, sujet de préoccupation des élus locaux et ce, quelque soit le territoire. Je vous propose d'évoquer avec vous les possibles incidences du ZAN sur le territoire de Baie de Somme 3 vallées.

Alors que la démographie locale menace les écoles de ce territoire, la production de logements semble nécessaire d'autant plus quand les Airbnb pullulent en zone touristique. Ce territoire connaît d'autres contraintes et d'autres atouts. Quid de la gestion du recul du trait de côte? Quid de l'ancien golf de Grand-Laviers? Comment se concrétisera le "Territoire d'Industrie"? Nous évoquerons aussi la nouvelle carte mise en ligne par la DDTM vous permettant de savoir quelles parcelles sont considérées comme artificialisées ou non, donnée capitale pour la future élaboration des PLUi.

Je vous donne donc rendez-vous :

le 21 novembre 2024, à 18h30

Salle George Sand
Route du Cimetière, Friville Escarbotin 80130

Cet atelier sera suivi d'un pot de l'amitié.



Inscription de préférence via le formulaire en ligne accessible par le QR-code ci-contre

OU

en envoyant un courriel à l'adresse suivante : contact@remicardon.fr



Rémi Cardon



Ça continue sur remicardon.fr

Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à visiter le site internet, vous y retrouverez nos dossiers complets ainsi que nos fiches conseils et des bons plans pour vos collectivités.

Pour ne rien manquer, **Inscrivez-vous à la newsletter !**



- Dans la Somme : 33 rue Roger Salengro - 80450 Camon
- Au Sénat : 15 rue de Vaugirard - 75291 Paris CEDEX 6

Je reçois sur rendez-vous à ma permanence parlementaire à Camon. Pour tout renseignement, merci de contacter mes collaborateurs à contact@remicardon.fr